



Réunion du Comité Syndical du 30 juin 2021

Effectif légal du conseil syndical : 64

Nombre de Conseillers en exercice : 64

Nombre de conseillers présents ou représentés : 40

Nombre de votant : 40

Convoqué le 17 juin 2021, le conseil syndical s'est réuni le 30 juin 2021 à 18h00, en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

102^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Monsieur José BELDA
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Charles BRAULT
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Chantal DROZDZ
Madame Catherine FROMAGE
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD

Monsieur Sylverin KEMMOE
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Monsieur Gilles PAULET
Madame Mina PERRIN
Monsieur Gilles PÉTEL
Monsieur Jean PICHON
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Sandrine ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Monsieur Dominique SCALMANA
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Jérôme AUSLENDER
Madame Christine LECHEVALLIER
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Laurent THÉVENOT
Monsieur Gilles VESCOVI

à
à
à
à
à

Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Gérard GUILLAUME

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES
Monsieur Marcel ALÉDO
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Alain CAZE
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Alain DÉAT
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Yann GUILLEVIC
Monsieur Michel LACROIX

Monsieur André MAGNOUX
Monsieur Dominique MARQUIE
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Michel ONDET
Madame Christine PACAUD
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur François REPOLT
Monsieur Denis ROUGEYRON
Monsieur Laurent THÉVENOT
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Gilles VESCOVI

Départ avant le début des délibérations de :

Monsieur Dominique BANNIER
Madame Christine LECHEVALLIER
Madame Christine MANDON

Madame Danielle MISIC
Monsieur Pierre PÉCOUL

Adhésion à la Fédération Nationale des SCOT

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

Elle tend :

- d'une part à constituer un centre de ressources et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales) ;
- d'autre part, à porter un discours cohérent et partagé sur l'ensemble des structures porteuses de SCOT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'Etat et ses services, les autres associations d'élus et /ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver notre PETR à rejoindre la Fédération nationale des SCOT pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérents, notre établissement public pourrait envisager d'adhérer à cette Fédération. La cotisation pour l'année 2021 s'élève à 4000 € mais compte tenu de la date d'adhésion il a été convenu que celle-ci serait ramenée à 2000 €. Le conseil syndical doit dès lors désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'assemblée générale de la Fédération.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la Fédération nationale des SCOT et de désigner Monsieur Jean-Pierre BUCHE comme représentant titulaire et Madame Christine MANDON comme suppléante au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20210630-DCS709-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2021

À Clermont-Ferrand, jeudi 1er juillet 2021.

**Dominique ADENOT,
Président.**

